

trois directions principales; (a) le recrutement et la formation d'un personnel ad hoc; (b) l'octroi d'allocations destinées à permettre la poursuite de travaux importants par lui approuvés; (c) la coordination et la stimulation des travaux de recherches au Canada sur des questions d'importance nationale.

Recrutement et formation du personnel.—Désirant constituer au Canada un groupe de techniciens et de spécialistes désireux de s'engager dans la voie des recherches, non seulement au service des universités et des écoles techniques, mais aussi dans les industries et dans les administrations soit fédérales, soit provinciales, le Conseil des Recherches a établi trois classes de bourses universitaires et post-universitaires, d'une valeur respective de \$750, \$1,000 et \$1,200, devant permettre aux étudiants diplômés avec distinction dans une université de continuer leurs travaux scientifiques. Ces bourses sont accordées aux postulants les mieux doués parmi ceux qui justifient des qualifications suivantes: pour la première de ces bourses, la possession du diplôme de licencié, avec distinction, d'une université; pour la seconde, une année d'expérience des recherches après la sortie de l'université et pour la troisième la capacité clairement démontrée de se livrer à des recherches indépendantes.

Au cours des huit années terminées le 31 mars 1925, le Conseil National des Recherches accorda 237 bourses, dont 109 de la première catégorie, 86 de la seconde et 42 de la troisième, à 151 jeunes gens appartenant à 16 universités et dont les études s'étendent sur 13 branches de la science. Ces boursiers ont publié 295 thèses, dont 134 récompensées par un diplôme de maître ès-arts ou maître ès-sciences et 41 par le doctorat.

Il n'est pas sans intérêt de noter la carrière qui s'est ouverte devant ces boursiers; 34 d'entre eux ont embrassé le professorat, 24 sont entrés dans différentes industries et 22 sont devenus fonctionnaires dans différents départements techniques des provinces ou du gouvernement fédéral; quant aux autres, autant qu'on le sache, ils continuent leurs études sous d'autres auspices.

Aide aux recherches.—Durant les huit années passées, le Conseil national des Recherches a financièrement aidé 78 recherches distinctes, dont 26 achevées avant le premier avril 1924. Pendant l'année 1924-25, 52 recherches bénéficiant de l'aide financière du Conseil se poursuivaient dans 19 laboratoires, appartenant à 14 universités canadiennes, lesquelles peuvent être ainsi classifiées: physique, 10; chimie 8; biologie, botanique et biochimie, 5 chacune; agronomie, 4; mines et bactériologie, 3 chacune; électricité et zoologie, 2 chacune; sylviculture, horticulture, entomologie, physiologie, pathologie, géologie, métallurgie, mécanique et génie civil, 1 chacune. Ces investigations se sont faites dans les laboratoires des universités canadiennes, aménagés à cette fin.

Pendant ces huit années, le Conseil a dépensé une somme totale de \$290,734, dont \$153,753 pour favoriser les recherches en cours pendant l'année 1924-25. Tout naturellement, une partie de cette somme s'applique à des recherches qui durent depuis plus d'un an, mais durant l'année ci-dessus mentionnée, le conseil a affecté aux recherches nouvellement commencées la somme de \$49,122, soit 41 p.c. des crédits mis à sa disposition.

Comités consultatifs.—Au moyen des comités consultatifs qu'il a institués, le Conseil National des Recherches a fait un grand pas vers la solution des pro-